

LETTRE D'INFORMATION N°8



Messassiennes, Messassiens, chers amis,

Certains d'entre vous sont venus à la réunion publique qui a eu lieu le 2 juin 2023 à 19h à la salle des fêtes et nous vous en remercions. Les résultats comptables de l'année 2022 ainsi que le budget 2023 ont été présentés. La règle budgétaire qui conduit nos actions est simple « investir tout en maîtrisant nos charges de fonctionnement ».

La conjoncture nationale est particulière et anxiogène. On se rappelle tous des gilets jaunes, la crise sanitaire liée au COVID, le réchauffement climatique, la guerre en Ukraine, l'inflation galopante, la crise énergétique, le déficit public, la hausse des taux d'intérêt, d'ailleurs j'en oublie sûrement d'ailleurs et voilà que se profilent un paysage social angoissant dans tout le pays.

Je souhaite vous parler de vous, de nous, de solidarité, d'amitié, d'humanité. D'ailleurs l'exercice est compliqué car il est plus facile de s'abriter derrière la multitude de constats négatifs que de tendre vers le positif ce que je refuse.

A l'échelon communal, qui est celui de la proximité et de la réactivité, se télescopent l'individualisme, des comportements inappropriés, les emprises malsaines, et le chacun pour soi.

Malgré cela, l'équipe municipale et nos agents communaux s'emploient et s'activent à vous rendre la vie et votre cadre de vie, le plus acceptable possible. Les réalisations sont là !

S'il est understandable que quelques personnes soient en désaccord avec certaines actions, sachez que notre porte est ouverte aux partages d'idées.

Nous vivons, vous vivez dans un environnement protégé, dans une commune dont les finances sont saines, avec des projets engageant l'avenir. Nos enfants fréquentent une école communale avec une équipe enseignante de qualité, de nouvelles infrastructures qui bénéficient à tous. Nous avons un tissu associatif riche pour lequel le niveau d'accompagnement communal est sans cesse en évolution.

Alors, NON, il ne faut pas s'arrêter de vivre, il suffit juste que chacun fasse l'effort d'écouter l'autre, de ranger les critiques non constructives et sûrement retrouverons-nous l'essence même du bien-vivre ensemble qui nous est cher.

Je souhaite à cette Commune le meilleur ! Prospérité, stabilité, partage et un avenir construit ensemble sur les bases de l'équité au profit de tous.

Pour les personnes qui souhaitent figurées sur le registre du plan canicule, n'hésitez pas à venir en mairie pour vous y inscrire ou en contactant la mairie par téléphone ou par mail.

Je vous souhaite de profiter d'un bel été en famille, avec vos amis, et n'oubliez pas de venir fêter le 14 juillet en notre compagnie. On vous promet de beaux moments de partage.

Grégory GONET
Maire

DES FINANCES MAITRISEES

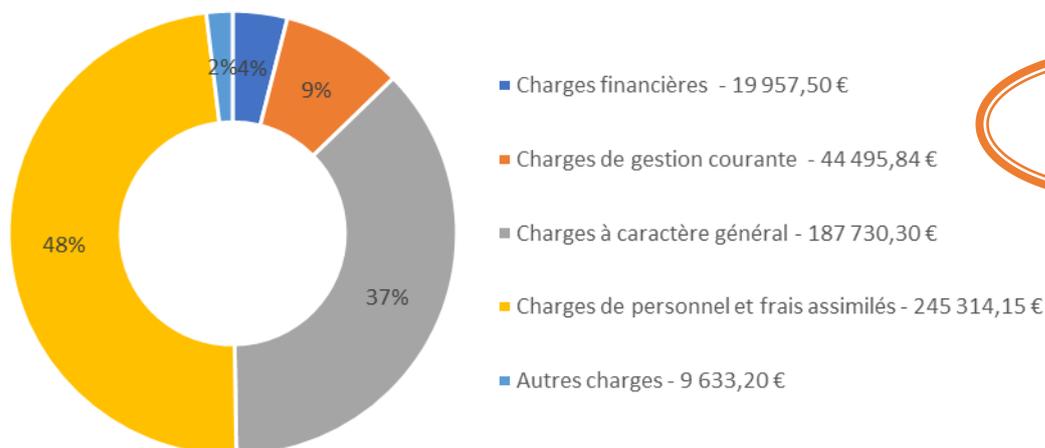
Le conseil municipal du 14 mars 2023 a validé le bilan de l'année écoulée après contrôle par les services de la Trésorerie.

Celui-ci constate en fonctionnement un résultat positif de 135 151,72 € couvrant le déficit de 112 982,57 € de la section d'investissements.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants :

- Charges de personnel : rémunérations et charges des agents publics
- Charges à caractère général : frais énergétique, achats de fournitures, prestations de services, participation de la commune aux frais d'accueil de loisirs sans hébergement (Baule et Villorceau)
- Charges de gestion courante : indemnités aux élus, les subventions versées ...
- Autres charges de gestion courante : électricité, téléphone, contribution aux organismes extérieurs
- Charges financières : intérêts des emprunts
- Autres charges : dotations aux amortissements et aux provisions



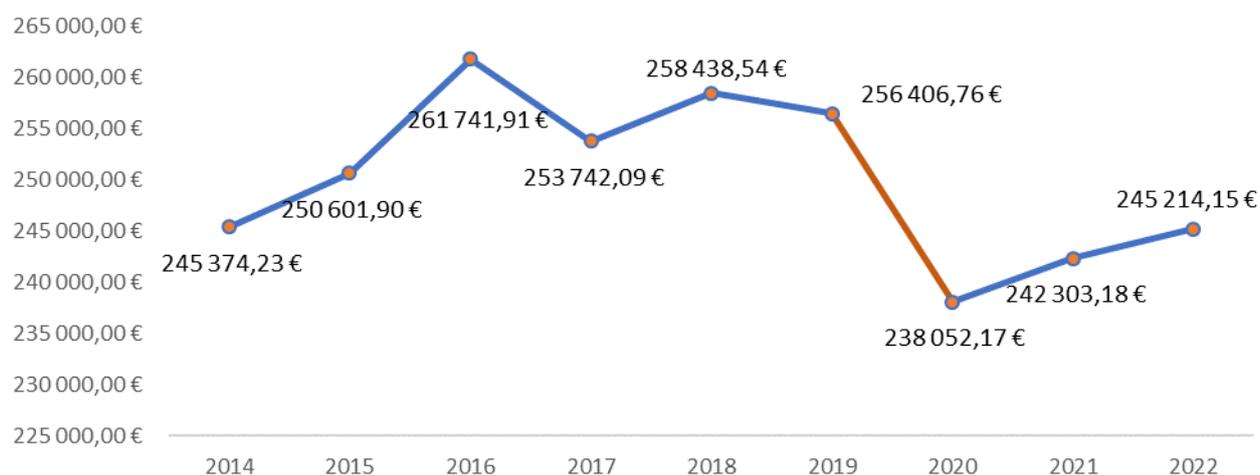
Dépenses :
507 048,99 €

Les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse de -1% malgré la hausse des coûts énergétiques (chauffage et éclairage public) de 40% par rapport à l'année 2021 et des coûts alimentaires en augmentation de 17%.

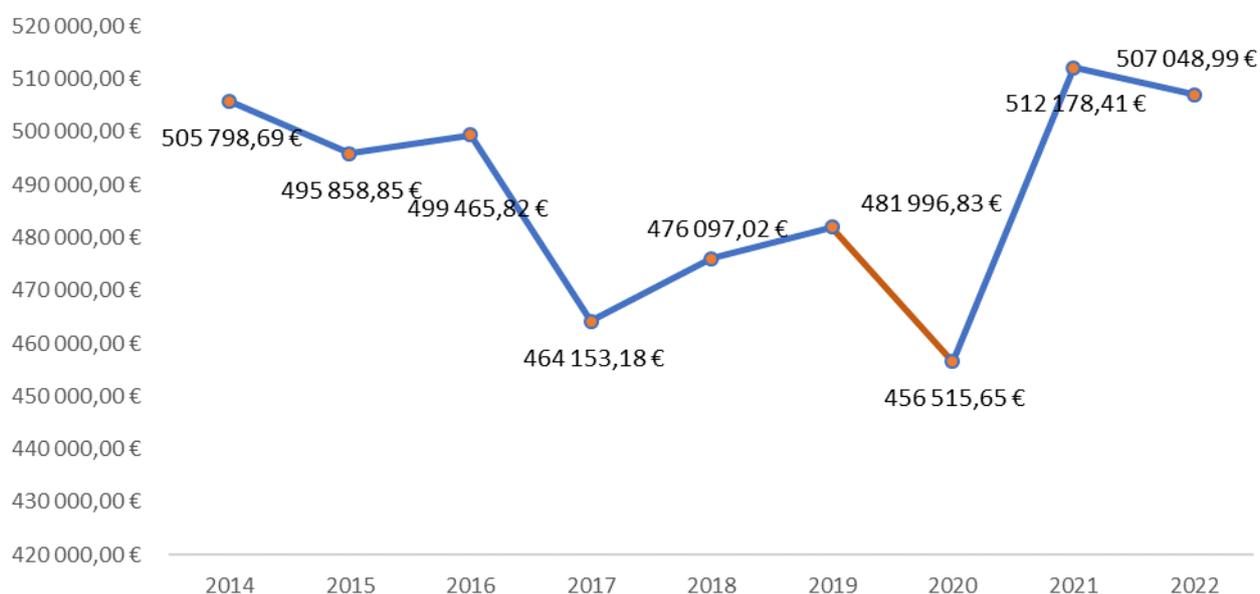
Les coûts énergétiques et alimentaires représentent 46% des charges de fonctionnement à caractère général. Ces dépenses de fonctionnement ont pu être atténuées par des dépenses de personnel maîtrisées. Les charges de personnel auraient pu être plus importantes compte-tenu des différentes mesures gouvernementales intervenues dans l'année 2022 sur la rémunération des agents publics avec notamment le dégel du point d'indice de rémunération des agents publics de + 3,5% intervenus au 1^{er} juillet 2022.

Effectifs au 1 ^{er} janvier 2022	Effectifs au 31 décembre 2022
9 agents	8 agents
7,53 ETP	6,95 ETP

Evolution des charges de personnel depuis 2014



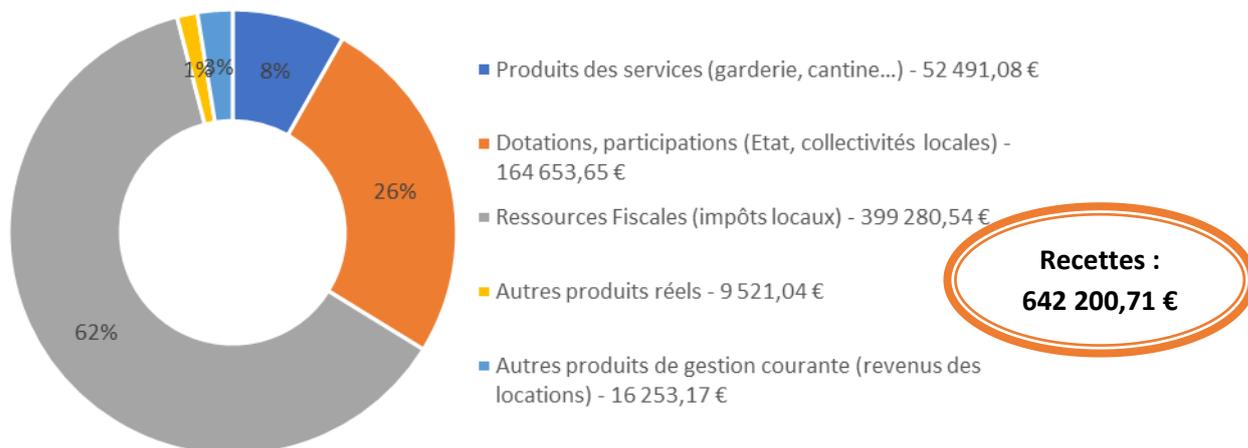
Evolution des dépenses depuis 2014



Les graphiques montrent que les dépenses de fonctionnement restent stables depuis 2014 malgré les aléas que les collectivités ont pu connaître depuis plusieurs années (dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire, augmentation des prix des fournisseurs, crise énergétique...).

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement regroupent le produit des impôts locaux, les dotations de l'Etat, les subventions provenant d'autres collectivités, et les recettes de différents services publics (cantines, bibliothèques, équipements sportifs...).

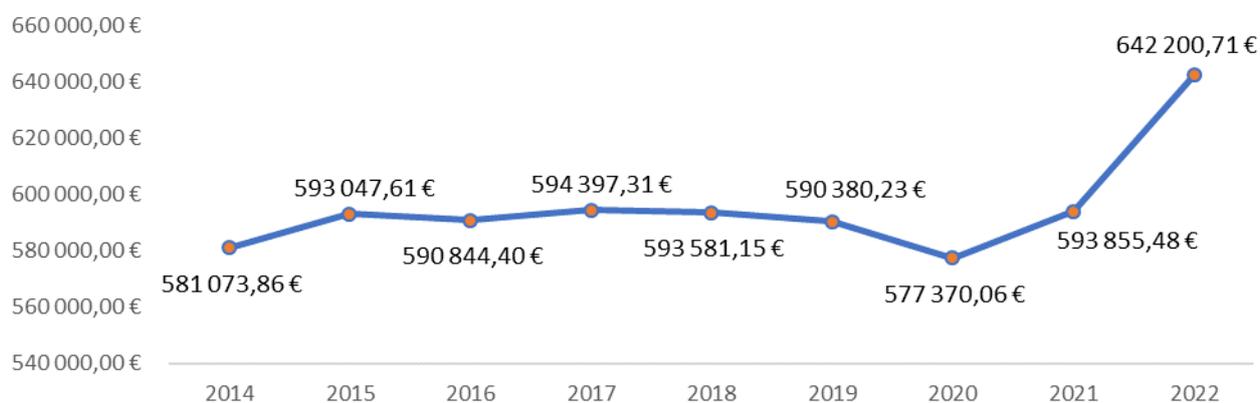


Des recettes de fonctionnement en augmentation de 8,14 % sur l'ensemble des chapitres :

- + 67,38 % sur les revenus des locaux (la commune loue deux appartements au-dessus de la bibliothèque) ;
- + 10,15 % sur les ressources fiscales ;
- + 6,55 % sur diverses dotations versées par l'Etat et/ou autres collectivités locales.

Ces différentes hausses s'expliquent notamment par l'augmentation de la population de Messas qui depuis 2020 a franchi la barre symbolique des communes de plus de 1 000 habitants et par l'inflation.

Evolution des recettes depuis 2014



SECTION FONCTIONNEMENT – RESULTAT COMPTABLE

Ainsi, les prévisions budgétaires de l'année 2022 ont été respectées malgré toutes les difficultés liées au contexte international perturbé, grâce aux efforts de maîtrise engagés tant par vos élus que par l'ensemble du personnel communal.

Pour l'année 2022, la collectivité a dégagé un résultat positif sur la section de fonctionnement de :
135 151,72 € (recettes de fonctionnement : 642 200,71 € - dépenses de fonctionnement : 507 048,99 €).

Evolution des résultats de fonctionnement depuis 2014



SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure....

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt n'ont jamais été aussi important. La commune a engagé sur l'année 2022 des investissements à hauteur de **447 042,10 €**.

Avec le remboursement de l'emprunt, les dépenses d'investissements représentaient la somme de **479 599,08 €**.

Evolution des dépenses d'investissement depuis 2014



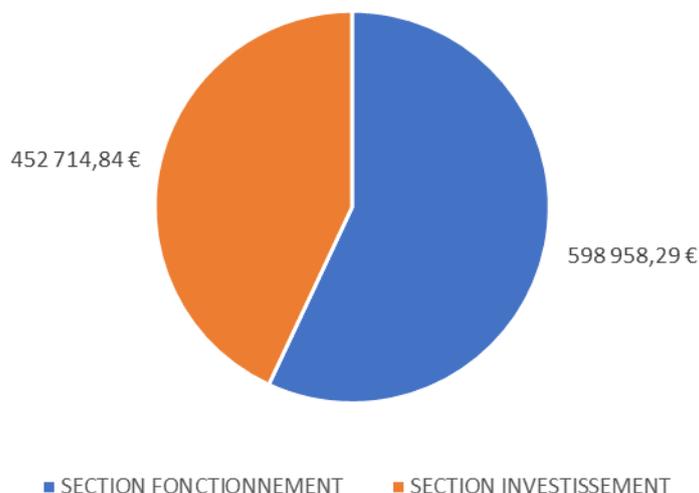
Les investissements 2022 ont concernés essentiellement la création du jardin de la Huppe (des espaces de jeux : terrain multisports, tyrolienne...) et le bâtiment scolaire (retrait des plaques en amiante de la petite cantine, mise en place de film de protection sur les vitres de l'école, installation de stores intérieurs...).

Au niveau recette, la commune a mandaté sur l'année 2022, **366 616,51 €**.

BILAN COMPTABLE DE L'ANNEE 2022

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESTES REALISER A	RESULTAT DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT	507 048,99 €	642 200,71 €	+ 135 151,72 €	489 707,59 €	0 €	624 859,31 €
INVESTISSEMENT	479 599,08 €	366 616,51 €	- 112 982,57 €	- 103 590,63€	+18 236.60 €	- 198 336,60 €
BILAN COMPTABLE DE :						426 522,71 €

La municipalité a décidé lors du conseil municipal de mars dernier de ne pas augmenter les taxes locales. Les administrés verront néanmoins leurs impositions foncières en augmentation compte-tenu des bases imposables qui ont été réévaluées par l'Etat de 7,1%.



Concernant la section fonctionnement, il s'agit de maîtriser les dépenses en limitant tant que faire se peut son impact sur les projets de la commune. Comme chaque année, le conseil municipal a voté en juin dernier des subventions de fonctionnement aux associations de la commune.

Concernant les investissements qui ont été programmés dans le budget 2023 :

- la rénovation de la rue de la Bonne Dame avec la jonction avec le lotissement de la Bonne Dame ;
- l'achat d'un nouveau camion pour nos agents ;
- la sécurisation de la rue de la Margottière par l'installation de 4 coussins berlinois en béton ;
- la rénovation des huisseries de l'ancien presbytère (bibliothèque, infirmières et les deux logements) ;
- la clôture du stade sur la partie rue de Mauregard.

Ces investissements représentent 43% du montant total de la section d'investissement (194 000 €).

Les autres dépenses de cette section concernent le remboursement de l'emprunt et le déficit d'investissement antérieur.

D'autres investissements seront engagés en 2023 dans le cadre d'une décision modificative du budget primitif :

- la création d'une piste cyclable (travail en cours) entre le lotissement de la Bonne Dame et le lotissement des Billaudes ;
- la modernisation de l'éclairage public (les rues concernées : La Bonne Dame, Coquille, Longue, Seigneurie et Clos de la Closerie). D'autres dépenses de modernisation interviendront début d'année 2024 sur d'autres secteurs de la commune. De même, des modulateurs seront installés dans les armoires électriques pour régler l'intensité de l'éclairage. Des spots seront installés sur le parvis de l'église pour mettre en valeur notre patrimoine.
- la rénovation de la route du Mée.

Comme vous pouvez le constater des investissements lourds sont prévus encore cette année et se prolongeront en 2024.